

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

LXIII^e année. Vol. III. N^o 26.

28 juin 1911.

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) : 10 francs.
Prix d'insertion : 15 centimes la ligne ou son espace. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

Loi fédérale

concernant

les arrondissements pour les élections des
membres du Conseil national.

(Du 23 juin 1911.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

En exécution de l'article 72 de la constitution fédérale;

Vu son arrêté du 23 juin 1911 sur les résultats du recensement fédéral du 1^{er} décembre 1910;

Sur la proposition du Conseil fédéral,

décète :

Article premier. Les membres du Conseil national sont élus en raison de la population domiciliée au 1^{er} décembre 1910, dont le chiffre a été fixé par l'arrêté fédéral du 23 juin 1911. Ils sont répartis dans les arrondissements électoraux fédéraux conformément au tableau suivant :

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres par cantons
I. Canton de Zürich.				
<i>1^{er} arrondissement électoral.</i>				
Districts de Zurich I, II, IV et V, Zollikon, Witikon, Oerlikon, Seebach, Schwamendingen, les communes de la rive droite de la Limmat: Höngg, Oberengstringen et Unterengstringen, Weiningen, Geroldswil et Oetwil, ainsi que le district d'Affoltern	144,771		7	
<i>2^{me} arrondissement électoral.</i>				
District de Zurich III et les communes d'Albisrieden, Alt- stetten, Uitikon, Æsch, Birmens- dorf, Oberurdorf, Niederurdorf, Schlieren et Dietikon.	96,453		5	
<i>3^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Horgen, Mei- len et Hinwil.	104,022		5	
<i>4^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Uster, Pfäffi- kon et Winterthour	102,292		5	
<i>5^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Andelfingen, Bü- lach et Dielsdorf.	56,377	503,915	3	25
A reporter	. . .	503,915	.	25

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres par cantons
Report	. . .	503,915	.	25
II. Canton de Berne.				
<i>6^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Oberhasle, Inter- laken, Frutigen, Bas-Simmen- thal, Haut-Simmenthal, Gessenay et Thoune	115,008		6	
<i>7^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Seftigen, Schwarzenbourg et Berne.	149,715		7	
<i>8^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Konolfingen, Signau et Trachselwald et la commune de Hasli du district de Berthoud	81,666		4	
<i>9^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le district de Berthoud, sans la commune de Hasli, et les dis- tricts de Aarwangen, Wangen et Fraubrunnen	89,798		4	
A reporter	436,187	503,915	21	25

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres par cantons
Report	436,187	503,915	21	25
<i>10^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Aarberg, Büren, Nidau, Bienne, Cerlier et Laupen	93,158		5	
<i>11^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Neuveville, Courtelary, Moutier et Franches- montagnes	64,613		3	
<i>12^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Porrentruy, Delémont et Laufon	51,919		3	
		645,877		32
III. Canton de Lucerne.				
<i>13^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le district de Lucerne	67,737		3	
<i>14^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Entlebuch et Willisau	47,579		2	
<i>15^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Hochdorf et Sursee	51,907		3	
		167,223		8
A reporter	1,917,015	.	65

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres par cantons
Report	. . .	1,317,015	.	65
IV. Canton d'Uri.				
<i>16^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton d'Uri tout entier .	22,113	22,113	1	1
V. Canton de Schwyz.				
<i>17^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Schwyz tout entier	58,428	58,428	3	3
VI. Canton d'Unterwald-le-haut.				
<i>18^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton d'Unterwald-le-haut tout entier	17,161	17,161	1	1
VII. Canton d'Unterwald-le-bas.				
<i>19^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton d'Unterwald-le-bas tout entier	13,788	13,788	1	1
VIII. Canton de Glaris.				
<i>20^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Glaris tout entier	33,316	33,316	2	2
A reporter	. . .	1,461,821	.	73

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres par cantons
Report	1,461,821	.	73
IX. Canton de Zoug.				
<i>21^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Zoug tout entier	28,156		1	
		28,156		1
X. Canton de Fribourg.				
<i>22^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le district du lac, les cercles de Fribourg et de Belfaux du district de la Sarine et le cercle de Dompierre du district de la Broye	45,395		2	
<i>23^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le reste du canton	94,259		5	
		139,654		7
XI. Canton de Soleure.				
<i>24^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Soleure tout en- tier	117,040		6	
		117,040		6
XII. Canton de Bâle-ville.				
<i>25^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Bâle-ville tout entier	135,918		7	
		135,918		7
A reporter	1,882,589	.	94

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres par canton
Report	1,882,589	.	94
XIII. Canton de Bâle-campagne. <i>26^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton de Bâle-campagne tout entier	76,488	76,488	4	4
XIV. Canton de Schaffhouse. <i>27^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton de Schaffhouse tout entier	46,037	46,097	2	2
XV. Canton d'Appenzell Rh.-ext. <i>28^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton d'Appenzell Rh.- ext. tout entier	57,973	57,973	3	3
XVI. Canton d'Appenzell Rh.-int. <i>29^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton d'Appenzell Rh.- int. tout entier	14,659	14,659	1	1
A reporter	2,077,806	.	104

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres par cantons
Report	. . .	2,077,806	.	104
XVII. Canton de St-Gall.				
<i>30^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le district de St-Gall, la commune de Tablat, ainsi que la commune de Straubenzell du district de Gossau	75,482		4	
<i>31^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Tablat (sans la commune de Tablat), de Rorschach, du Bas-Rheinthal et du Haut-Rheinthal	72,575		4	
<i>32^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Werdenberg, du Haut-Toggenbourg, du Nouveau-Toggenbourg et du Bas-Toggenbourg	68,468		3	
<i>33^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Sargans, Gaster et du Lac	44,913		2	
A reporter	261,438	2,077,806	18	104

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres par cantons
Report	2,61,438	2,077,806	13	104
<i>34^{me} arrondissement électoral.</i> Les districts du Vieux-Toggenbourg, de Wil et de Gossau (sans la commune de Straubenzell).	41,458	302,896	2	15
XVIII. Canton des Grisons. <i>35^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton des Grisons tout entier	117,069	117,069	6	6
XIX. Canton d'Argovie. <i>36^{me} arrondissement électoral.</i> Les districts de Zofingue et de Kulm	51,701		3	
<i>37^{me} arrondissement électoral.</i> Les districts d'Aarau, Brougg et Lenzbourg et les communes de Dottikon, Hägglingen, Anglikon et Wohlen du district de Bremgarten.	73,431		4	
A reporter	125,132	2,497,771	7	125

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres par cantons
Report	125,132	2,497,771	7	125
<i>38^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le reste du district de Brem- garten et le district de Muri . . .	27,592		1	
<i>39^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Baden, Zur- zach, Laufenbourg et Rheinfelden	77,910		4	
		230,634		12
XX. Canton de Thurgovie.				
<i>40^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Thurgovie tout entier	134,917		7	
		131,917		7
XXI. Canton du Tessin.				
<i>41^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Mendrisio et de Lugano	81,210		4	
<i>42^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Bellinzone, Riviera, Locarno, Blenio, Léven- tine et Valle-Maggia	74,956		4	
		155,166		8
A reporter		3,019,488		152

Division	Population des arrondissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire, par les arrondissements électoraux	Nombre de membres par cantons
Report	. . .	3,019,488	.	152
XXII. Canton de Vaud.				
<i>43^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Aigle, Lausanne, Lavaux, Pays-d'Enhaut, Vevey et Oron	166,079		8	
<i>44^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Avenches, Echallens, Grandson, Moudon, Orbe, Payerne, Yverdon et La Vallée	98,483		5	
<i>45^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Aubonne, Cossonay, Morges, Nyon et Rolle .	57,895		3	
		317,457		16
XXIII. Canton du Valais.				
<i>46^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Conches, Brigue, Rarogne, Viège, Loèche, Sierre, Hérens, Sion et Conthey (moins les communes d'Ardon et Chamoson)	81,571		4	
A reporter	81,571	3,336,945	4	168

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres par cantons
Report	81,571	3,386,945	4	168
<i>47^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Martigny, Entremont, St-Maurice et Mon- they et les communes d'Ardon et Chamoson du district de Con- they	46,810	128,381	2	6
XXIV. Canton de Neuchâtel.				
<i>48^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Neuchâtel tout entier	133,061	133,061	7	7
XXV. Canton de Genève.				
<i>49^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Genève tout entier	154,906	154,906	8	8
Population totale de la Suisse et nombre total des membres du Conseil national.		3,753,293		189

Art. 2. La loi fédérale du 4 juin 1902 concernant les arrondissements électoraux *) est abrogée.

Ainsi décrété par le Conseil national.

Berne, le 23 juin 1911.

Le président, J. KUNTSCHEN.

Le secrétaire, SCHATZMANN.

Ainsi décrété par le Conseil des Etats.

Berne, le 23 juin 1911.

Le président, J. WINIGER.

Le secrétaire, DAVID.

Le Conseil fédéral arrête:

La loi fédérale ci-dessus sera publiée, en vertu de l'article 89, alinéa 2, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et les arrêtés fédéraux.

Berne, le 24 juin 1910.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

RUCHET.

Le chancelier de la Confédération,

SCHATZMANN.

Date de la publication : 28 juin 1911.

Délai d'opposition : 26 septembre 1911.

*) Voir *Recueil officiel*, nouvelle série, tome XIX, page 200.

Loi fédérale concernant les arrondissements pour les élections des membres du Conseil national. (Du 23 juin 1911.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1911
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.06.1911
Date	
Data	
Seite	895-907
Page	
Pagina	
Ref. No	10 079 159

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.